

## **PROCES VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2019**

### **Ordre du jour :**

1. Election des Présidents et du Bureau
2. Adoption des nouveaux statuts de l'Afdas
3. Approbation du PV du CA du 2 avril
4. Point sur les transferts d'activité en cours et principes de dévolution
5. Adoption des règles de gestion suite aux dernières décisions des branches sur leur conventionnel respectif
6. Point d'actualité sur la gestion de l'OPCA : frais de gestion 2019, agrément dans les DOM, actualité sociale Afdas, le CPF de transition pour les intermittents
7. Calendrier des bureaux et CA jusqu'à la fin de l'année 2019
8. Questions diverses

En préambule, il est rappelé qu'un commissaire du gouvernement est prévu réglementairement et statutairement dans les Conseils d'Administration des OPCO à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Pour l'OPCO AFDAS, le commissaire nommé est Natacha DJANI et est présente à la réunion de ce Conseil d'administration. La commissaire rappelle ses missions en début de réunion et le caractère consultatif de ses avis, notamment en regard des pratiques observables par les autres commissaires nommés dans les autres OPCO et avec qui elle échangera régulièrement.

Dans tous les cas, elle souligne son rôle d'accompagnement de l'OPCO dans ses choix stratégiques et opérationnels.

### **1. Election des présidents :**

À la suite de la signature de l'avenant à l'accord constitutif du 19 novembre 2018, un nouveau conseil d'administration est constitué ce jour.

#### **Sont élus Présidents :**

- Isabelle GENTILHOMME de SNDTP-SCENES pour le Collège « employeurs », à l'unanimité ;
- Angeline BARTH de la FNSAC-CGT a été nommée Présidente pour le Collège « salariés », à l'unanimité.

La Présidence pour l'année 2019 est assurée par le collège « employeurs » et sa Présidente, Isabelle GENTILHOMME, Angeline Barth assurant la Vice-Présidence.

## **Election du bureau :**

Présidente	Isabelle GENTILHOMME (SCENES -Collège « employeurs »)
Vice-présidente	Angeline BARTH (FNSAC CGT - Collège « salariés »)
Trésorier	René FONTANARAVA (F3C CFDT - Collège « salariés »)
Trésorière adjointe	Amélie CAYZAC (AACC - Collège « employeurs »)
Secrétaire	Thierry NOLEVAL (FO-SNPEP-Collège « salariés »)
Secrétaire adjoint	Yves BONNEFOY (SPQR - Collège « employeurs »)

**Le Conseil d'administration valide la composition du bureau à l'unanimité.**

En annexe, la répartition du nombre de poste par collège.

\* \* \*

## **2. Adoption des statuts suite à l'avenant de l'accord constitutif du 2 avril**

De nouveaux statuts sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration pour se mettre en conformité avec l'avenant à l'accord constitutif.

Trois points font l'objet d'une modification :

- Le nombre de siège : passage de 20 à 24 sièges
- L'intégration des nouvelles branches et nouveaux secteurs ayant rejoint l'Afdas après l'arrêté du 29 mars agréant l'Afdas sur son nouveau périmètre
- Le nombre de Pôle paritaires.

### **Délibération du Conseil d'administration :**

**Les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

\* \* \*

## **3. Approbation du PV du Conseil d'administration du 2 avril 2019**

Le procès-verbal figure en annexe.

### **Délibération du Conseil d'administration :**

**Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé le 16 avril, est adopté à l'unanimité moins trois abstentions.**

\* \* \*

#### **4. Point sur les transferts d'activité suite à la définition du nouveau périmètre de l'Afdas**

Pour mémoire, les OPCO qui ont des branches qui rejoignent un autre OPCO au 1<sup>er</sup> avril ne peuvent plus engager de fonds à cette date. Les échanges sont donc en cours avec chacun d'entre eux afin de signer une convention cadrant le transfert d'activité.

- Concernant la branche des Télécoms : les services des deux OPCO sont en phase de finalisation d'une convention cadrant le mandat de gestion sur les engagements antérieurs au 31 mars, et les actifs et passifs afférents. En parallèle, les DRH des deux entités qualifient les conditions de reprise des salariés d'Opcalia.
- Concernant la branche du Sport et du Golf : même processus que chez Opcalia après échanges entre les directions générales de l'Afdas et d'Uniformation. Un pilote pour chacune des entités a été désigné pour cadrer les échanges. Les DRH en parallèle traitent de la question de la reprise de salariés.
- Concernant la branche des Casinos : une réunion de travail est programmée la semaine prochaine entre les directions générales du Fafih et de l'Afdas. Le principe acté est le même que pour les Télécoms, le sport et le golf
- Concernant les branches de l'Hôtellerie de plein air et des offices du Tourisme : les négociations se poursuivent avec Agefos.
- Concernant la branche des Agences de mannequins : le recensement des actions est en cours avec les acteurs de « l'interpro ».

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les conditions de prise en charge dans ces branches sont celles du Conseil d'administration de l'Afdas sur les dispositifs prévus par la loi au 1<sup>er</sup> janvier : CPF, Pro A, Plan de développement des compétences, et contrat de professionnalisation (sauf dispositions particulière CPNEF).

Dès la publication de l'agrément, le site de l'Afdas a proposé aux entreprises des nouvelles branches arrivantes, un espace dédié d'enregistrement, permettant ainsi de dématérialiser les prises en charge et d'assurer la continuité de services.

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur le mandat à accorder au(x) signataire(s) des mandats de gestion.

#### **Délibération du Conseil d'administration :**

**Le Conseil d'administration délègue à l'unanimité au Directeur général, le mandat de conclure et signer les différents protocoles de gestion et de transfert des activités liés aux nouvelles branches accueillies à l'Afdas.**

**La Commissaire du gouvernement rappelle de son côté que la DGEFP veillera à ce que ces opérations de transferts permettent d'assurer dans les conditions optimales la continuité de l'activité dans les branches concernées.**

\* \* \*

## 5. Adoption des règles de gestion des fonds conventionnels

### Hôtellerie de Plein Air

La commission paritaire propose au Conseil d'Administration la possibilité de co-financer les POE Collectives sur le budget conventionnel, quand le cofinancement sur le Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés n'est pas réalisable.

#### Délibération du Conseil d'administration :

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### Organismes de tourisme

Compte tenu de la tenue tardive de la réunion paritaire des organismes de tourisme, les propositions de prise en charge sont transmises en annexe.

#### Délibération du Conseil d'administration :

**Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

\* \* \*

## 6. Point d'actualité sur la gestion de l'OPCA

### - *Les frais de gestion 2019 de l'OPCO*

À la suite d'un rendez-vous de travail avec les services de la DGEFP le 10 avril dernier, quelques grands principes de gestion ont été arrêtés pour l'année 2019, dans l'attente de la négociation d'une nouvelle Convention d'objectifs et de moyens (COM) triennale pour 2020, 2021, et 2022.

Il est convenu que le niveau de frais de gestion de l'OPCO accordés pour l'année 2019 devra tenir compte des frais exceptionnels et induits par la réforme et les transferts d'activités.

Pour mémoire, et par arrêté, l'Etat a défini des seuils minimums de frais de gestion administrative. Ils devront être compris entre 2 et 6%. A ces frais de gestion administrative, s'ajouteront des frais de mission pour aboutir à un taux de frais de gestion global, qui devra être validé par la DGEFP avant l'été.

Les coûts de la transformation de l'OPCO sont en cours de finalisation (impact social, impact sur les locaux, coûts afférents à la reprise des activités y compris informatiques, etc).

Ces coûts seront présentés lors du prochains CA en même temps que les nouveaux budgets par dispositif (Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, Pro A, apprentissage et alternance, POE) pour validation.

**Après un débat sur la difficulté à se projeter sur le montant des frais de gestion dans la période, la commissaire du gouvernement rappelle que 2019 et 2020 seront appréciées comme des années de transition qui devront intégrer les coûts de la réforme.**

**Elle souligne également la distinction entre les frais de gestion administrative, plafonnée à 6% et les autres frais de mission qui seront négociés avec la DGEFP en plus de ces frais, en regard des actions et moyens proposés par l'OPCO et des missions dévolues à celui-ci. Elle confirme enfin l'agenda : une négociation de la COM 2019 avant l'été et la négociation de la COM triennale (2020,2021,2022) à l'automne.**

**- *L'actualité sociale de l'OPCO***

Un projet de réorganisation de l'OPCO a été présenté au CSE de l'Afdas le 11 avril dernier. L'avis rendu par les membres du CSE est majoritairement favorable. Le projet peut donc entrer dans sa phase opérationnelle.

**- *Le cas particulier des D.O.M.***

L'arrêté du 29 mars 2019 stipule que les agréments sont accordés dans les D.O.M. jusqu'au 31 mai. La question se pose sur les conditions d'un agrément définitif pour l'Afdas.

Pour mémoire, L'Afdas disposait d'une dérogation pour son champ depuis 2015. Les premiers échanges avec la DGEFP laissent à penser que la dérogation, notamment concernant le seuil de collecte, ne serait pas remise en cause.

Suite aux démarches des services de l'Afdas, et à la production de notes circonstanciées, le cabinet et le secrétariat général du Ministère de la Culture ont sollicité ceux du Travail en ce sens. La DGCA rencontrée par les services le 3 avril dernier en a fait de même auprès de la DGEFP.

**La commissaire du gouvernement confirme que le cas de l'Afdas est particulier en regard de la dérogation accordée sur les seuils minimum de collecte depuis 2015. Elle insiste en revanche sur la présence effective dans les DOM (locaux et salariés) où l'agrément sera sollicité.**

- ***Le cas du CPF de transition pour les intermittents du spectacle.***

Aucun CPF de transition n'a été accordé à un intermittent depuis le 1<sup>er</sup> janvier par un Fongecif, préfigurateur des CPIR. Deux conditions au moins les rendent inéligibles au dispositif de transition : les 4 mois consécutifs de contrat (en moyenne, les contrats sont de 2,5 jours) et le fait de ne pas être salarié au moment de la demande de formation (les intermittents se formant quand ils ne sont justement pas en poste).

De la même manière que pour l'agrément dans les D.O.M., le cabinet Travail et la DGEFP ont été interpellés par les services et par leurs homologues de la Culture, avec un point nodal : l'accès à ce dispositif censé être universel, donc aussi pour les intermittents, passe par un aménagement de la loi.

**La commissaire du gouvernement reconnaît que certains publics spécifiques posent un problème en matière d'éligibilité, et précise que le sujet est bien en cours de traitement par la DGEFP. Des discussions sont en cours avec les ex-Fongecifs pour traiter les demandes des intermittents du spectacle de manière différenciée. Par ailleurs, il est envisagé d'adapter la loi par ordonnance pour permettre l'accès de ces publics au CPF de transition.**

**La commissaire est également interpellée par le conseil d'administration sur les problématiques des pigistes de la presse écrite et audiovisuelle, et les sportifs aux contrats à durée déterminée courts et non pérennes.**

\* \* \*

## **7. Calendrier des bureaux et des conseils d'administration**

**Les dates des conseils d'administration sont fixées pour l'année 2019. Les bureaux devant se tenir 15 jours avant, il est proposé à ses membres de concerter à distance pour en fixer les dates.**

- Conseil d'administration **mardi 28 mai 2019 à 14 h30**
- Conseil d'administration **mardi 25 juin 2019 à 10 h 00**
- Conseil d'administration **mardi 17 septembre 2019 à 14 h 30**
- Conseil d'administration **jeudi 12 décembre 2019 à 9h 30**

\* \* \*

## 8. Questions diverses

- ***Prises en charge des demandes de CPF jusqu'au 31 décembre au plus tard***

Retour sur la décision ajournée du Conseil d'administration du 22 mars sur les conditions de dépôt des dossiers de CPF : nouvelle proposition de délibération.

Pour mémoire, et en vue de réguler l'activité CPF dans une année délicate en la matière (pas de couverture, pas d'interruption de prise en charge, obligation faite aux Opco d'assurer la prise en charge jusqu'à la reprise par la Caisse des Dépôts et Consignation du dispositif), il avait été proposé au Conseil une règle de dépôt de dossier CPF comprise obligatoirement entre 4 mois et 1 mois avant le début de la formation

Le conseil d'administration avait refusé la proposition ainsi formulée et avait demandé une nouvelle rédaction

Les services proposent ainsi la rédaction suivante, rédaction qui tient compte des objections des administrateurs :

- *Dépôt des demandes de CPF au plus tôt 4 mois avant le départ en formation dès lors qu'il s'agit de formation à entrées régulières et permanentes (langue, bureautique, Pao, bilan de compétences, permis de conduire, ...)*
- *Dépôt des demandes de CPF au plus tôt 6 mois avant le départ en formation dès lors qu'il s'agit de formation débutant à une date unique dans l'année (formations longues, formations universitaires).*

*De façon générale, une vigilance est recommandée pour les formations qui débuteraient au-delà du mois d'octobre compte tenu de l'arrêt des prises en charge du CPF par les OPCO annoncé dans la loi au plus tôt en octobre et au plus tard au 31 décembre 2019*

### **Délibération du Conseil d'administration :**

**La proposition ainsi formulée est adoptée à l'unanimité moins une abstention.**

- **Répartition de la taxe d'apprentissage 2019**

Le Conseil d'administration de l'Afdas dans les statuts précédents confiait à un Commission paritaire de répartition et à un Conseil de la taxe d'apprentissage la préparation des décisions d'affectation des fonds libres, conformément à notre agrément OCTA.

Les nouveaux statuts ne prévoient plus d'instances en la matière, la loi du 5 septembre 2018 ayant réformé l'apprentissage et son financement.

Pour autant, une dernière campagne de collecte de la taxe apprentissage a eu lieu en février 2019 sur la masse salariale 2018, et cela suppose une dernière répartition des fonds libres.

Une commission de répartition et un conseil de la taxe ont été programmés en 2019 pour effectuer la préparation de cette répartition.

Il est proposé au Conseil d'administration de confier ce travail de préparation à ces instances dans leur configuration initiale, pour une validation définitive par ce même conseil le 28 mai prochain.

**Délibération du Conseil d'administration :**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**La séance est levée à 17h.**

\* \* \*

## ANNEXE

<b>COLLEGE EMPLOYEURS</b>		
<b>Exploitation cinématographique et distribution de films - 1</b>	Fédération nationale des cinémas français	Agathe de FOUCHER
<b>Audiovisuel - 5</b>	Union des producteurs de cinéma	Frédéric GOLDSMITH
	Union syndicale de la production audiovisuelle	François CAILLE
	FICAM	Jean-Yves MIRSKI
	ACCES	Guillaume GRONIER
	Syndicat national des radios libres	Emmanuel BOUTTERIN
<b>Spectacle vivant - 3</b>	Syndicat national du Théâtre privé- SCENES	Isabelle GENTILHOMME
	SNES	Philippe CHAPELON
	SYNDEAC	Laurence RAOUL
<b>Loisirs - 1</b>	SNELAC	Karine RAYNAUD
<b>Publicité -2</b>	Association des agences conseils en communication	Amélie CAYZAC
	Association des agences conseils en communication	Stéphane MARTIN
<b>Distribution Directe - 1</b>	Syndicat de la distribution directe	
<b>Presse écrite et agences de presse - 2</b>	Syndicat des éditeurs de la presse magazine	Rémi VINCENT
	Syndicat de la presse quotidienne régionale	Yves BONNEFOY
<b>Edition - 1</b>	Syndicat national de l'édition	Axelle CHAMBOST
<b>Casinos - 1</b>	Casinos de France	Sylvie BARRUCAND
<b>Sport - 3-</b>	Cosmos	Philippe DIALLO
	Cosmos	Nicolas BARBEAU
	Cosmos	Laurent MARTINI
<b>Tourisme -1</b>	Territoires et Tourisme	Christophe MARCHAIS
<b>Télécoms- 3</b>	HUMAPP	Laurence BERTHONNEAU
	HUMAPP	Jérôme FRERI
	HUMAPP	Jean Pierre CHARON

<b>COLLEGE SALARIES</b>		
<b>CGT-6</b>	<b>FNSAC-CGT</b>	Angeline BARTH
	<b>FILPAC-CGT</b>	Pascal LEFEBVRE
	<b>FNSAC-CGT</b>	William MAUNIER
	<b>CGT-commerce</b>	Fabien BEIERSDORFF
	<b>FILPAC-CGT</b>	Didier LELLIS
	<b>SNJ-CGT</b>	Emmanuel VIRE
<b>FO - 3</b>	<b>FO-Com</b>	Bernard ALLAIN
	<b>FEC-FO</b>	Thierry NOLEVAL
	<b>FASAP-FO</b>	Jérôme ARGER LEFEVRE
<b>CGC -3</b>	<b>CFE-CGC</b>	Didier LEBOUCHER
	<b>CFE-CGC</b>	Patrick BIHOREAU
	<b>CFE-CGC</b>	Pierre Alain DURAT
<b>SOLIDAIRES - 3</b>	<b>SNJ</b>	Roseline ROY
		Mylène GIRARDEAU
		Laurent GERARD
<b>CFTC-3</b>	<b>CFTC</b>	Anne CHATAIN
		Imane HARRAOUI
		Damien MOUCHET
<b>CFDT-6</b>	<b>F3C-CFDT</b>	Gilles BRUCHIER
		Christophe PAULY
		Marie BUARD
		René FONTANARAVA
		Rémi LOURDELLE
	<b>CFDT Services</b>	Agnes LAHANA

# ETAT PRESENCE

Type Commission Conseil d'administration

Collège Employeurs

		19/04/2019	02/04/2019	22/03/2019
SYND. NAL ENTREPRENEURS DE SPECTACLES - SNES	CHAPELON PHILIPPE	PRESENT	PRESENT	
UNION PRODUCTEURS DE CINEMA UPC	GOLDSMITH FREDERIC	PRESENT	PRESENT	ABSENT
ASS. AGENCES CONSEILS EN COMMUNICATION	MARTIN STEPHANE	REPR.PAR M. BORDET	PRESENT	SUPPL.PAR M. BORDET
ASS. CHAINES CONV. EDITRICES SERV. ACCES	GRONIER GUILLAUME	PRESENT	PRESENT	
FEDE NALE CINEMAS FRANCAIS FNCF	DE FOUCHER AGATHE	PRESENT	PRESENT	PRESENT
SYND. NAL THEATRE PRIVE SNDTP	GENTILHOMME ISABELLE	PRESENT	PRESENT	PRESENT
ASS. AGENCES CONSEILS EN COMMUNICATION	CAYZAC AMELIE	PRESENT	PRESENT	PRESENT
UNION SYND. PRODUCTION AUDIOVISUELLE - USPA	CAILLE FRANÇOIS	PRESENT	PRESENT	PRESENT
SYND. NAL ESPACES DE LOISIRS, ATTRACTIONS & CULT. - SNELAC	RAYNAUD KARINE	PRESENT	PRESENT	ABSENT

# ETAT PRESENCE

Type Commission Conseil d'administration

Collège Employeurs

		19/04/2019	02/04/2019	22/03/2019
SYND. NAL RADIOS LIBRES SNRL	BOUTTERIN EMMANUEL	PRESENT	PRESENT	PRESENT
SYND. PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE SPQR	BONNEFOY YVES	EXCUSE	PRESENT	PRESENT
FEDE INDUSTRIES CINEMA AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA - FICAM	MIRSKI JEAN-YVES	PRESENT	PRESENT	PRESENT
SYND. NAL ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES - SYNDEAC	RAOUL LAURENCE	SUPPL.PAR A. FOUCHER	PRESENT	REPR.PAR I. GENTILHOMME
SYND. NAL EDITION SNE	CHAMBOST AXELLE	PRESENT	PRESENT	PRESENT
SYND. EDITEURS PRESSE MAGAZINE SEPM	VINCENT REMI	EXCUSE	PRESENT	PRESENT
CASINOS DE FRANCE	BARRUCAND SYLVIE	PRESENT	PRESENT	
CONSEIL SOCIAL MOUVEMENT SPORTIF COSMOS	DIALLO PHILIPPE	SUPPL.PAR P. JARLOT	PRESENT	
CONSEIL SOCIAL MOUVEMENT SPORTIF COSMOS	BARBEAU NICOLAS	SUPPL.PAR G. MEREGALLI	PRESENT	

# ETAT PRESENCE

Type Commission Conseil d'administration

Collège Employeurs

		19/04/2019	02/04/2019	22/03/2019
CONSEIL SOCIAL MOUVEMENT SPORTIF COSMOS	MARTINI LAURENT	SUPPL.PAR R. VIEVILLE	SUPPL.PAR R. VIEVILLE	
TOURISME ET TERRITOIRES Rn2d-TOURISMES TERRITOIRES	MARCHAIS CHRISTOPHE	EXCUSE		
HUMAPP (ex-UNETEL-RST)	BERTHONNEAU LAURENCE	PRESENT		
HUMAPP (ex-UNETEL-RST)	FRERI JEROME	REPR.PAR L. BERTHONNEAU		
HUMAPP (ex-UNETEL-RST)	CHARON JEAN-PIERRE	EXCUSE		
DGEFP	DJANI NATACHA	PRESENT		

# ETAT PRESENCE

Type Commission Conseil d'administration

Collège Salariés

		19/04/2019	02/04/2019	22/03/2019
FEDE COMMUNICATION CONSEIL CULTURE F3C CFDT	FONTANARAVA RENE	REPR.PAR M. BUARD	PRESENT	PRESENT
SYND. NAL RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION AUDIOVISUEL SNRT	MAUNIER WILLIAM	PRESENT	PRESENT	PRESENT
FEDE SYNDS ARTS, SPECTACLES, AUDIO, PRESSE & COMMUNICAT. FASAP/FO	ARGER-LEFEVRE JEROME	PRESENT	PRESENT	REPR.PAR T. NOLEVAL
FEDE CULT. COMMUNICATION & SPECT. FCCS CFE CGC	BIHOREAU PATRICK	PRESENT		
FEDE COMMUNICATION CONSEIL CULTURE F3C CFDT	PAULY CHRISTOPHE	REPR.PAR G. BRUCHIER	PRESENT	PRESENT
SYND. NAL PRESSE EDITION PUBLICITE FO	NOLEVAL THIERRY	SUPPL.PAR Y. POYET	PRESENT	PRESENT
SYND. NAL JOURNALISTES	GERARD LAURENT	PRESENT	PRESENT	PRESENT
FEDE TRAVAILLEURS INDUSTRI. DU LIVRE DU PAPIER & DE LA COMMUN. CGT	LELLIS DIDIER	PRESENT	PRESENT	ABSENT
SYND. NAL JOURNALISTES CGT	VIRE EMMANUEL	PRESENT	SUPPL.PAR V. DOIGNON	REPR.PAR A. BARTH

# ETAT PRESENCE

Type Commission Conseil d'administration

Collège Salariés

		19/04/2019	02/04/2019	22/03/2019
FEDE TRAVAILLEURS INDUSTRI. DU LIVRE DU PAPIER & DE LA COMMUN. CGT	LEFEBVRE PASCAL	PRESENT	PRESENT	PRESENT
FEDE NALE SYNDS SPECTACLE, AUDIOV. & ACTION CULTURELLE - CGT	BARTH ANGELINE	PRESENT	PRESENT	PRESENT
FEDE CULT. COMMUNICATION & SPECT. FCCS CFE CGC	LE BOUCHER DIDIER	PRESENT	EXCUSE	PRESENT
SYND. NAL JOURNALISTES	GIRARDEAU MYLENE	PRESENT	PRESENT	PRESENT
FEDE COMMUNICATION CONSEIL CULTURE F3C CFDT	BUARD MARIE	PRESENT	PRESENT	PRESENT
FEDE COMMUNICATION CONSEIL CULTURE F3C CFDT	BRUCHIER GILLES	PRESENT	PRESENT	
FEDE SERVICES CFDT	LAHANA AGNES	PRESENT	PRESENT	
FEDE CULT. COMMUNICATION & SPECT. FCCS CFE CGC	DURAT PIERRE-ALAIN	PRESENT	PRESENT	
FEDE NALE SYNDS SPECTACLE, AUDIOV. & ACTION CULTURELLE - CGT	BEIERSDORFF FABIEN	PRESENT	PRESENT	

# ETAT PRESENCE

Type Commission Conseil d'administration

Collège Salariés

		19/04/2019	02/04/2019	22/03/2019
FEDE COMMUNICATION CFTC	CHATAIN ANNE	PRESENT		
FEDE COMMUNICATION CFTC	HARRAOUI IMANE	PRESENT		
FEDE COMMUNICATION CFTC	MOUCHET DAMIEN	PRESENT		
FEDE COMMUNICATION CONSEIL CULTURE F3C CFDT	LOURDELLE REMI	PRESENT		
SYND. NAL JOURNALISTES FRANCE TV	ROY-JADFARD ROSELINE	REPR.PAR L. GERARD	REPR.PAR L. GERARD	PRESENT